



N° de résolution
ou annotation

LIVRE DES RÈGLEMENTS MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

RÈGLEMENT 2007-11

RÈGLEMENT MODIFIANT LE JOUR DES SÉANCES DU CONSEIL

ATTENDU QUE ce conseil désire modifier le jour de la tenue de ses séances régulières ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par madame la conseillère Ilene Geringer lors de la séance tenue le 29 novembre 2007;

En conséquence,

Il est proposé par **monsieur le conseiller** Ronald Lescarbeau appuyé par **monsieur le conseiller** George Dawson et unanimement résolu

Que le règlement portant le numéro 2007-11 intitulé **Règlement modifiant le jour des séances du conseil** soit adopté et il est, par le présent règlement, décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1

Les séances régulières du conseil se tiennent le premier lundi du mois.

ARTICLE 2

Lorsque le premier lundi du mois est un congé férié, la séance se tient le jour juridique suivant.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté lors de la séance tenue le 4 décembre 2007

Carson Collins
Maire

Diane Desjardins, OMA
Directrice générale p.i.

Avis de motion : 29 novembre 2007
Entrée en vigueur : 7 décembre 2007

Abrogé par : 2008-08

Amendé par : _____

Date : 31.12.2008

Signé par :

Titre : Directeur général



**LIVRE DES RÈGLEMENTS
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

N° de résolution
ou annotation

Jeanne Proquette